

*Par Copie  
Certifié conforme*

**Liasse 24 IS RN**

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

**BILAN – ACTIF**

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise :		SAS 2A BURO CONCEPT		[1][2]	
Adresse de l'entreprise :		CENTRE MAILLOLES AVENUE VICTOR DALBIEZ 66000 PERPIGNAN		Durée de l'exercice précédent * [1][2]	
Numéro SIRET *		4 8 9 3 6 1 3 0 3 0 0 0 1 4		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le, [3][1][0][3][2][0][2][4]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 352	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	55 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terminis	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	34 677	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	15 942	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	71 194	
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY	17 510	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	69 594	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	199 947	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES *	Autres titres immobilisés	BD	BE	15	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	16 250	
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>466 539</b>	
		702 689	236 151		
ACTIF CIRCUJANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	221 505	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 000	
	ACTIF CIRCUJANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	44 419
		Autres créances (3)	BZ	CA	101 690
	ACTIF CIRCUJANT DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	118 165	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	53 775	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>541 554</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif *	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 244 243</b>	<b>1A</b>	<b>236 151</b>	
Revenus : (1) Dont droit au bail :	55 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

②

**BILAN — PASSIF** avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SAS 2A BURO CONCEPT		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 50 000. )	DA	50 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB				
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	5 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour facturation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	392 744			
	Report à nouveau	DH				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	38 573			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (II)</b>		DL	486 317		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
<b>TOTAL (III)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 708			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	25 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 350			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	346 279			
	Dettes fiscales et sociales	DY	112 817			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	15 012			
Autres dettes	EA	4 610				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	521 776			
<b>(V)</b>		ED				
<b>Écarts de conversion passif *</b>		EE	1 008 093			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>						
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	521 776				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**2ABuro Concept**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 50 000 euros**  
**Siège social : 144 Avenue Victor Dalbiez,**  
**66000 PERPIGNAN**

**489 361 303 RCS PERPIGNAN**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2024**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 38 573,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	38 573,00 euros
En totalité au compte « <b>Autres réserves</b> » <i>Qui s'élève ainsi à 431 317,00 euros.</i>	38 573,00 euros

**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme**  
**Le Président**  
**Monsieur Franck BENOIST**



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise		SAS 2A BURO CONCEPT				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		3	
		TOTAL I		D8		D9	
		TOTAL II		67 065		KE	
						KF	
						KH	
						KI	
						KK	
						KN	
				81 910		KQ	
				16 711		KT	
				100 611		KW	
				55 333		KZ	
				82 223		LC	
						LF	
						LI	
				276		LL	
		TOTAL III		337 064		LO	
						8M	
				251 483		8V	
				15		IR	
				16 250		IU	
		TOTAL IV		267 748		LR	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		671 878		ØH	
						8T	
						8W	
						IS	
						IV	
						LS	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	
						ØD	
						ØE	
						ØF	
						ØG	
						ØH	
						ØI	
						ØJ	
						ØK	
						ØL	
						ØM	
						ØN	
						ØO	
						ØP	
						ØQ	
						ØR	
						ØS	
						ØT	
						ØU	
						ØV	
						ØW	
						ØX	
						ØY	
						ØZ	
						ØA	
						ØB	
						ØC	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le **3 1 0 3 2 0 2 4**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 2A BURO CONCEPT Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice			
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Fonction obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2A BURO CONCEPT						Néant <input type="checkbox"/>		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RJ		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 909	PF	1 004	PG	5 750	PH	2 163	
TOTAL I		RK	6 909	RM	1 004	RN	5 750	RO	2 163	
Terrains		PJ		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV	47 028	PW	8 895	PX	21 438	PY	34 485	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	16 681	QA	29	QB	769	QC	15 942	
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	33 188	QE	10 109	QF		QG	43 297	
	Matériel de transport	QH	9 318	QI	3 896	QJ	7 190	QK	6 024	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	77 933	QM	2 474	QN	26 602	QO	53 805	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	184 148	QV	25 403	QW	55 999	QX	153 552	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		YN	191 057	YP	26 407	YQ	61 749	YR	155 715	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES						
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RJ	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	RB	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO			
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des versements (NP + NQ + NR)	NW						NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étales						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 - Etat prépartiel

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2A BURO CONCEPT			Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6J	6K	6L	6M
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	6H	6I	6J
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	80 436	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	80 436	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 2A BURO CONCEPT				Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	199 947	UM		UN	199 947			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	16 250	UV		UW	16 250			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	44 419		44 419					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	20 622		20 622				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	10 692		10 692				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	341		341				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	70 035		70 035					
	Charges constatées d'avance		VS	53 775		53 775					
	TOTAUX			VT	416 081	VU	199 884	VV	216 197		
	RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 708		16 708					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	346 279		346 279						
Personnel et comptes rattachés		8C	58 675		58 675						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 771		21 771						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	26 823		26 823					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 547		5 547						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	15 012		15 012						
Groupe et associés (2)		VI	25 000		25 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 610		4 610						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	520 426	VZ	520 426					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	2 124	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	25 000	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	24 711		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Expert-comptable Janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2A BURO CONCEPT</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le 31/03/2024		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	38 573	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) (art. 39-4 du C.G.I.)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	342	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	517	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) ))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		WX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	7 478	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E. (art. 209 B du CGI)	L7			K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			18	
		- imposées au taux de 0 %			ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	46 910	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SI), cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles * (Regime 2 entreprises en déficits 44 sept)	K9	Entreprises nouvelles (44 sept)	L2	Jeune entreprise innovante (art. 44 sept 3)	L5	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 sept 4)	ØV	Société investissements innovants (art. 28-C)	K3	Zone de réaffectation de la défense (44 sept 4)	PA	
		Bucon urbain à dynamiser (art. 44 sept 5)	PP	Région d'opérations neuves (art. 44 sept 6)	1F	Zone franche d'activité NE (art. 44 sept 6 bis)	XC	
				Zone de réaffectation rurale (art. 44 sept 6 bis)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 sept 6 bis)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis)		X9	dont déduction exceptionnelle sous le régime de résidents (art. 39-4 bis 2)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis 1)	YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis B)		YB	dont exonération par le report en arrière de déficit	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis B)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis C)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39-4 bis D)	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	46 910			
		déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				NN	46 910		XO	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.